



Les organisations syndicales d'Ille et Vilaine informent les agents du département qu'elles n'ont pas participé au Comité Technique Local sur la « situation » des emplois en 2015 du 6 janvier dernier. La direction a reconvoqué le CTL pour le 15 janvier. Les organisations syndicales boycotteront aussi cette deuxième séance.

Elles exigent, en effet, l'annulation immédiate des 28 nouvelles suppressions d'emplois programmées par la DRFiP 35 pour 2015. Celles-ci viennent s'ajouter aux 108 suppressions qui ont touché notre département depuis 2011.

La DRFiP 35 a décidé de supprimer en 2015, 2 Idiv, 3 A, 2 B et 10 C dans les services de direction, 1 B Géomètre et 10 C dans le réseau. C'est inacceptable ! Ces suppressions interviennent dans un climat pénible pour les agents : augmentation incessante des charges, dégradation continue des conditions de travail, épuisement des personnels, absence de reconnaissance du fait du gel du point d'indice et de la mise en œuvre d'un régime indemnitaire qui participe à creuser les injustices, direction qui entretient volontairement le flou et le mystère autour des futures restructurations, au plan national et dans le département. Seuls le déplacement du Service de la Publicité Foncière de Fougères sur le site de Rennes Magenta et la fermeture de la trésorerie de La Guerche sont annoncés pour 2015, avec beaucoup d'interrogations sur le sort des agents, des emplois, des missions et du service public.

Dans ce contexte de suppressions d'emplois, le rouleau compresseur de la Démarche stratégique poursuit son chemin. La DRFiP 35 commence ainsi à consulter les agents par le biais des chefs de service sur la mise en œuvre de la circulaire DGFIP du 22/10/2014, portant sur la modification des horaires d'ouverture de l'accueil physique. Cette circulaire précise que les horaires d'ouverture des sites ne figureront plus sur tous les documents adressés aux contribuables, mais seulement sur le site impots.gouv.fr qui présentera les horaires de chaque service. Ces derniers pourront être modulés tout au long de l'année. Les périodes d'échéance pourront être adaptées aux besoins des usagers, et, de ce fait, les horaires pourront être accrus (conséquences sur les plages fixes et les horaires variables pour les agents).

Les organisations syndicales dénoncent cette manœuvre qui consiste à faire peser sur les agents la responsabilité du recul du service public ! A la DRFiP d'assumer les choix de la DG qui visent à faire reculer le service public au nom du tout numérique. Les agents de tous les services et les postes, ainsi que les contribuables, en feront les frais : le public affluera en nombre à l'accueil physique sur les périodes restreintes, et se reportera massivement sur le téléphone et la messagerie les jours de fermeture.

La direction a déjà commencé à désorganiser l'accueil de Rennes Magenta, en détachant des collègues sur d'autres services sans les remplacer. De plus, le document préparatoire au CTL du 6 janvier prévoit de supprimer un emploi C au SIP de Rennes ouest « dans la perspective de diminution de la charge d'accueil à Magenta ».

Nous ne sommes pas dupes, ceci est une première étape avant l'annonce de nouvelles fermetures de services et de postes. C'est inacceptable !

Ensemble, disons donc NON aux SUPPRESSIONS D'EMPLOIS, NON à l'ABANDON des missions, NON au REcul du SERVICE PUBLIC.

Pour en débattre et pour aller interpeller le directeur, nous invitons les agents de la DRFiP 35 à se rassembler en heure d'information le 15 janvier 2015, jour de la deuxième convocation du CTL « suppressions d'emplois », à 9h30 à la salle de réunion de Magenta à coté des locaux syndicaux.

Une heure trimestrielle d'information (HTII) a été demandée à la direction.